

Informations importantes sur le décompte de la rétribution de l'injection (SRI)

Comme le prix du marché de l'électricité se trouve toujours à un niveau historiquement élevé, nous souhaitons attirer votre attention sur l'effet qu'il a sur le décompte de la rétribution du courant injecté.

Pour les installations faisant partie du système de rétribution de l'injection (SRI), la décision garantit un certain taux de rétribution par kWh d'électricité injectée dans le but de couvrir autant que possible les coûts d'exploitation de l'installation. Dans le calcul de la rétribution effective, il faut distinguer les installations dont les exploitants vendent eux-mêmes l'électricité sur le marché, appelées installations en commercialisation directe (ICD) et celles dont les exploitants peuvent injecter l'électricité au prix de marché de référence (PMR). Dans le cas des ICD, la rétribution se compose des recettes générées sur le marché (sur la base du PMR) et de la prime d'injection. Pour les installations qui injectent au PMR, la rétribution se compose du PMR et de la prime d'injection. La prime d'injection est égale à la différence entre le taux de rétribution et le PMR (art. 21al. 4 LEnE).

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a informé à ce sujet en mars sur son portail [énergétique energei-a-plus.ch](https://energie.eenergei-a-plus.ch).

En quoi le niveau actuellement élevé des prix du marché influe-t-il sur la facturation?

Si le PMR dépasse le taux de rétribution, l'excédent est versé au fonds alimenté par le supplément (art. 21 al. 5 LEnE). Les prix de marché de l'électricité ont encore fortement augmenté au troisième trimestre 2022. En conséquence, le PMR dépasse le taux de rémunération d'autres installations. L'art. 25 al. 4 OEnER prévoit que l'organe d'exécution facture chaque trimestre la part excédentaire.

- **Important pour les installations en commercialisation directe (ICD):**

Les ICD dont le taux de rétribution est inférieur au PMR recevront une facture de Pronovo (et non une note de crédit). L'indemnité de gestion leur reste payable et sera déduite du montant dû.

- **Important pour les installations injectant au prix de marché de référence (PMR):**

Globalement, rien ne change pour les installations qui injectent l'électricité au PMR, même si celui-ci dépasse le taux de rétribution. En effet, elles ont droit au PMR et la part excédentaire leur est facturée. Elles continueront donc de percevoir une rétribution égale au taux par kWh d'électricité injectée. Pour les installations qui injectent au PMR et qui, en raison par exemple de travaux d'entretien, retirent exceptionnellement plus d'électricité du réseau qu'elles en injectent, c'est l'organe d'exécution qui facture le PMR.

Pour contrer les effets du RMP élevé, les exploitants d'installations ont le choix entre plusieurs possibilités. Pronovo a publié des informations à ce sujet sur le site web. Les points les plus importants sont résumés ici.

Changement de la quantité d'énergie injectée dans le réseau

Afin de changer la quantité d'énergie injectée dans le réseau, la mesure d'une installation de production d'énergie peut être modifiée d'une alimentation nette vers une autoconsommation et vice-versa. Veuillez trouver la procédure à suivre dans cette [fiche d'information](#).

Possibilité de quitter le système de rétribution de l'injection (SRI)

Il est non seulement possible de sortir normalement du SRI, mais également de restituer entièrement la subvention SRI.

Sortie régulière du SRI :

Une sortie du système de rétribution de l'injection est possible moyennant un délai de résiliation de trois mois pour la fin d'un trimestre, selon l'art. 30, al. 2 de l'OEnER. Il faut en informer Pronovo par courrier en utilisant le [formulaire de retrait](#). Si l'exploitant de l'installation le souhaite et si cela est possible, Pronovo met en œuvre le retrait à une date antérieure. Un retrait avec effet rétroactif n'est toutefois pas possible.

Restitution de la subvention SRI :

Si une installation bénéficiant du SRI doit faire l'objet d'une restitution, son exploitant de l'installation rembourse intégralement la subvention à Pronovo (prime d'injection et indemnité de gestion, le cas échéant). Il faut en informer Pronovo par courrier en utilisant le [formulaire de retrait](#) et en mentionnant clairement « Restitution avec effet à la date d'entrée dans le SRI ». Il est alors possible que les installations photovoltaïques bénéficient d'une rétribution unique si elles y sont éligibles.

Une restitution au prorata avec effet à une autre date que la date d'entrée dans les SRI et un versement au prorata de la rétribution unique n'est pas possible.

Si vous avez reçu ce document par courrier, vous pouvez également accéder à toutes les informations électroniquement par le code QR.

